

**Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française modifiant  
l'arrêté du 6 mars 1989 fixant les indemnités et jetons de  
présence à allouer aux Président et membres du Comité de  
gestion de l'Office communautaire et régional de la  
Formation professionnelle et de l'Emploi**

**A.E. 19-01-1990**

**M.B. 13-11-1990**

L'Exécutif de la Communauté française,

Vu la loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public, notamment l'article 1<sup>er</sup>;

Vu la loi du 28 décembre 1984 portant suppression ou restructuration de certains organismes d'intérêt public;

Vu le décret du Conseil de la Communauté française du 23 décembre 1988 portant attribution des missions de Formation professionnelle à un organisme créé par la Région wallonne, notamment les articles 2 et 5;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 27 décembre 1988 confiant les missions de Formation professionnelle à l'Office régional de L'Emploi;

Vu l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 27 décembre 1985 réglant la signature des actes de l'Exécutif;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 février 1988 portant règlement de son fonctionnement modifié notamment par l'arrêté du 31 mars 1988;

Vu la délibération de l'Exécutif en date du 15 janvier 1990,

Sur proposition du Ministre de l'Enseignement, de la Formation, du Sport, du Tourisme et des Relations internationales,

Arrête :

**Article unique.** - A l'article 3 de l'arrêté de l'Exécutif du 6 mars 1989 fixant les indemnités et jetons de présence à allouer aux Président et membres du Comité de Gestion de l'Office communautaire et régional de la Formation professionnelle et de l'Emploi, les mots «Les montants mentionnés aux articles 1<sup>er</sup> et 2 sont adaptés aux fluctuations de l'indice des prix à la consommation suivant le régime appliqué au personnel de l'Office. Ces montants correspondant à l'indice-pivot 135,30» sont supprimés.

Bruxelles, le 19 janvier 1990.

Par l'Exécutif de la Communauté française,

Le Ministre de l'Enseignement, de la Formation, du Sport, du Tourisme et  
des Relations internationales,

J.-P. GRAFE